



Pérois, le 19 janvier 2022

A l'attention du maire de Pérois,

Copie à l'ensemble des élus du conseil municipal

Monsieur le maire,

Nous vous communiquons deux requêtes que nous souhaiterions voir traitées lors du prochain conseil municipal. La première concerne le vote du budget primitif de la commune et du port, la seconde les conditions d'attribution des logements sociaux.

Concernant le vote des budgets primitifs 2022.

Comme nous avons eu l'occasion de l'argumenter lors du dernier conseil municipal, nous considérons que le budget 2022, les investissements non essentiels programmés et la souscription d'emprunts nouveaux vont faire basculer la commune de Pérois dans une situation financière qui ne pourra plus être équilibrée sauf nouvelle augmentation massive des impôts dès 2023. Cette analyse a depuis été confortée par la commission finances du 18 janvier, les budgets primitifs qui seront soumis au vote réservant de nouvelles « surprises ».

Nous sommes convaincus qu'il est de la responsabilité de l'ensemble des élus de vérifier que le scénario que nous décrivons est inévitable et, ne doutant pas de la volonté de chacun d'éviter aux Péroliens des efforts financiers démesurés, de voter contre les budgets qui nous sont proposés.

Compte tenu de la gravité de la situation et pour que chacun puisse s'exprimer en toute liberté, nous demandons à ce que le vote des budgets primitifs 2022 soit effectué cette année à bulletin secret.

Concernant les conditions d'attribution des logements sociaux

Nombre de Péroliens nous interrogent régulièrement sur les conditions d'attribution des logements sociaux et les critères de priorité des candidats proposés par la ville de Pérois.

Les sélections de candidats proposés par la municipalité en amont des commissions d'attribution ne sont aujourd'hui pas transparentes ce qui nous amène à ne pas pouvoir répondre aux Péroliens qui nous interrogent et alimente des soupçons de clientélisme.

Pour y remédier, nous vous proposons deux solutions possibles :

1 – Idéalement, comme à Salon de Provence, la mise en place d'un comité citoyen tiré au sort pour décider de l'attribution des quotas mairie sur la base de dossiers anonymisés :

[Un jury citoyen à Salon-de-Provence pour attribuer les HLM](#)

2 – A minima, la création d'une commission de présélection dans laquelle siègerait au moins un représentant parmi les élus de Pérols Démocratie Citoyenne et qui statuerait sur l'ordonnancement des dossiers également anonymisés.

Merci de bien vouloir nous apporter une réponse sur ces deux points lors du prochain conseil municipal

Bien cordialement,

Pour Pérols Démocratie Citoyenne

Cathy Prost, Caroline Sarochar, Laurent Taton